

PROCEDURE DE RESERVATION VEHICULES URCA REIMS

Les véhicules disponibles à la réservation sont listés ci-dessous avec le mode opératoire par ordre prioritaire pour chacun des sites rémois.

En cas d'indisponibilité, il est possible de faire une demande sur un autre site en effectuant votre demande aux gestionnaires suivants :

CCR



CITROEN C3 FX-877-ET



anais.deleury@univ-reims.fr



CITROEN C3 FP-683-KG



sandra.villiere@univ-reims.fr

MDH



DACIA DUSTER 4X4 FT-385-DH



<http://pretmdh.univ-reims.fr>



Uniquement si les véhicules MDH ci-dessus ne sont pas disponibles :

Et en précisant les noms du conducteur et passagers, lieu de destination et créneau de réservation



RENAULT Laguna CN-485-XQ



FORD Transit FE-076-NA

dn-secretariat@univ-reims.fr

Ou



FORD Transit FV-013-LY



lilian.joly@univ-reims.fr

Ou



PEUGEOT BOXER FM-384-LG



damien.rioult@univ-reims.fr

POLE SANTE



CITROEN C3 FH-484-KY



PEUGEOT Expert DR-214-GD

andre.dang@univ-reims.fr

INSPE



CITROEN C3 FH-016-QB

CITROEN C3 FP-095-MP

CITROEN C3 FP-598-KG

CITROEN C3 FX-041-CZ



emilie.protain@univ-reims.fr

SIEGE



RENAULT ZOE FX-185-WZ

RENAULT ZOE FX-379-HF

RENAULT ZOE FY-730-TJ

RENAULT Scenic DK-267-SL

PEUGEOT 308 FG-731-RY

PEUGEOT Rifter FP-412-ZN

PEUGEOT Traveller 9p FP-685-ZV



siege-accueil@univ-reims.fr

ESI



CITROEN C3 FC-239-QX



nathalie.le-barch@univ-reims.fr


MODALITES ET CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

Principes généraux

L'utilisation des véhicules de service repose sur les principes suivants :

- ☑ **Service exclusif à l'activité professionnelle :** Les véhicules sont strictement réservés aux déplacements professionnels et ne peuvent être utilisés à des fins personnelles.
- ☑ **Mutualisation et rationalisation :** L'accès aux véhicules est organisé pour garantir un usage efficace et partagé, en évitant toute immobilisation inutile.
- ☑ **Sécurité et responsabilité :** L'usager est responsable du véhicule pendant toute la durée du prêt et doit respecter les règles de sécurité routière.

 **Bénéficiaires :** Seuls les agents de l'établissement peuvent emprunter un véhicule.

 **Restrictions :** Les étudiants et stagiaires ne peuvent pas réserver un véhicule en leur nom ou pour un tiers. Seul leur responsable pédagogique peut en faire la demande.

Procédure de réservation

Toute demande de véhicule doit être effectuée auprès du service gestionnaire, en précisant :

- 1 L'identité du demandeur et un numéro de téléphone portable (obligatoire si la personne est inconnue du service).
- 2 La destination (permettant d'adapter le choix du véhicule).
- 3 Le nombre de personnes transportées (pour l'attribution d'un véhicule adéquat).

L'attribution des véhicules se fait en fonction de la disponibilité et de l'adéquation avec la mission à réaliser.

Engagement des utilisateurs

En empruntant un véhicule, l'agent s'engage à :

- ✓ Respecter le code de la route et adopter une conduite écoresponsable.
- ✓ Restituer le véhicule propre, avec le plein de carburant ou branché à la borne de recharge et en bon état de fonctionnement.
- ✓ Renseigner le carnet d'entretien
- ✓ Signaler immédiatement tout incident, panne ou accident au service gestionnaire.
- ✓ Respecter l'usage professionnel strict du véhicule.